No. 2

LES ECUMEURS

DOSSIER DE QUELQUES CONSERVATEURS

15 Patriotes se partagent $629,347.27 en quatre ans.

$65,271.48 à trois bureaux d'avocats.
$133,693.01 à quatre éditeurs de journeaux.
$97,371.75 à quatre arpenteurs.
$539,967.42 à deux entrepreneurs.
$59,146.66 à un meublier.
$30,233.19 à un architecte.

THAT IS THE WAY THE MONEY GOES

Le Soleil a publié en détail les saignées pratiquées dans la caisse publique par les principaux acolytes du " gouvernement des taxeux ".

Pour permettre à l'électorat de mieux juger la façon dont ces messieurs font les choses et les proportions des magots qu'ils s'arrondissent, nous allons grouper un peu quelques-uns de ces chiffres

LE FROMAGE DES AVOCATS

Il est plus gros que le fromage monstre envoyé à Londres par le gouvernement. Durant les quatre ans compris entre le 1er juillet 1892 et le 30 Juin 1896, l'administration des taxeux a payé à un certain nombre de ces bons disciples de Cujas $168,597.66.

En ajoutant ce qui fut payé entre le coup de force du 17 décembre 1891 et le 30 juin 1892, on arrive à plus de $180,000.

Voici les heureux mortels qui ont eu les plus gros morceaux de ce fromage :

Archambault & Quinn, Montréal	$28,357 54
John S. Hall, ex-trésorier, Montréal	22,383 75
D. MacMaster, Montréal	14,530 19

La part de ces trois bureaux n'a été que de $65,271.48.

A. W. Alwater, trésorier de M. Flynn	3,029 31
C. A. Cornellier	3,954 21
R. D. McGibbon	1,970 53

$8,954.05 pour ces trois derniers.

Voici donc six bureau d'avocats de Montréal qui émargent au budget provincial pour $74,225.53.

Il y a de plus les trouées dans le budget fédéral. Seulement en 1894 et 1895, l'hon. M. Hall a reçu $6,676.88 et M. Atwater $1,810 d'un seul coup.

A Québec les mieux servis ont été :

W. C. Languedoc	$6,715 30
I. N. Belleau	6,484 85
G. G. Stuart	6,146 37

$19,346.52 pour les trois !

Beaubien & Lortie	2,225 63
F. X. Drouin	2,121 13
C. Darveau	2,080 12
L. F. Burroughs	2,045 23
M. Adjutor Turcotte	1,752 85

Quand les taxes produisent si abandamment, pourquoi mesquiner avec les avocats ?

PROPRIÉTAIRES DE JOURNAUX

Les propriétaires de journaux parlent aussi à leur façon et le gouvernement de taxeux ne les a pas négligés. Il n'a reculé devant rien pour se créer des défenseurs intéressés. Voici ce qu'il a payé en quatre ans à quatre patriotes qui ont l'avantage de publier des journaux ministériels.

E. Senécal & Fils, propriétaires de *La Minerve*	$54,540 62
L. J. Demers, propriétaire de *L'Evénement*	44,247 24
J. E. Mercier, propriétaire du *Quotidien*	20,067 79
L. Brousseau, imprimeur du *Courrier du Canada*	14,837 36

Une bagatelle de $133,693.01 à ces quatre patriotes.

Faut-il s'étonner après cela de voir *La Minerve*, *L'Evénement*, *Le Quotidien* et *Le Courrier du Canada*, chanter quand même les louanges des taxeux et abimer ces pauvres libéraux ? Ils sont bien payés et ils font leur besogne en conséquence.

Paie Baptiste : les taxes sont abondantes, il faut avoir soin des amis.

LES ARPENTEURS

Voici quatre arpenteurs qui le disputent presque aux quatre imprimeurs. Depuis l'avènement des castors jusqu'au 30 juin 1896 ils ont *gaffé* $97,371.75. Les parts sont respectivement comme suit :

Henry O'Sullivan	$45,046 53
Geo. P. Roy	27,570 68
I. G. Bignell	15,404 05
Pierre Gosselin	9,350 49

Pauvre O'Sullivan ! qu'il a été maltraité ! Seulement $45,046.53 d'arpentages en moins de cinq ans, sans compter un traitement de $1,050 par année comme employé permanant du département des Terres !

Que ce M. Flynn est un homme dur pour ses amis.

LES ENTREPRENEURS ET ARCHITECTES

Il y a quatre braves canadiens qui n'ont pas à se plaindre du régime des castors non plus que du passage de M. Nantel au département des Travaux Publics : depuis l'avènement de la gente rongeuse jusqu'au 30 juin 1896, ces patriotes ont reçu du gouvernement des taxeux $629,387.27. Voici la part de chacun :

E. St Louis, entrepreneur et al	$169,966 82
Alphonse Charlebois, entrepreneur	79,090 60
Ph. Valières, meublier	53,146 66
A. Raza, architecte	30,223 19

Pauvre Baptiste ! ce qu'il lui a fallu cracher de taxes pour satisfaire tous ces vautours !

Un tableau d'honneur pour les quinze plus méritants dans ce concours pour vider la caisse publique et empêcher les taxes de prendre le goût de tinette.

Archambault & Quinn, avocats	$28,357.54
John S. Hall, ex-trésorier "	22,383.75
D. MacMaster, "	14,530.19
	$65,271.48
E. Sénécal & Fils, de *La Minerve*	54,540.62
L. J. Demers, de *l'Evénement*	44,247.24
J. E. Mercier, du *Quotidien*	20,067.79
L. Brousseau, du *Courrier du Canada*	13,837.36
	132,693.01

Henry O'Sullivan,	arpenteur	45,046.53
Geo. P. Roy	"	27,570.68
J. G. Bignell,	"	15,404.05
Pierre Gosselin,	"	9,350.49
		97,371.75
E. St Louis, et al,	entrepreneurs	469,966.82
A. Charlebois,	"	70,000.60
		539,967.42
Ph. Vallière,	meublier	59,146.66
A. Raza,	architecte	30,233.19
	Total pour les 15	$629,347.27

C'est bien simple, n'est-ce pas ? $65,271.48 pour trois bureaux d'avocats !

$133,693.01 pour quatre éditeurs de journaux !
$97,371.75 pour quatre arpenteurs !
$539,967.42 pour deux entrepreneurs !
$59,146.66 pour un meublier !
$30,233.19 pour un architecte !

Voilà quelques échantillons des économies pratiquées par le gouvernement des taxeux.

Est-il possible d'imaginer quelque chose de plus scandaleux ?

Quand les sacripants qui ont commis ces abominations et les mercenaires qui ont l'audace de vouloir les défendre, viendront vous parler de l'économie des castors, ou accuser l'administration Mercier, que nos amis leur citent le tableau donné plus haut.

Aviez-vous la moindre idée, électeurs de la province de Québec, que les maîtres que vous vous êtes donnés en 1892 faisaient pareil gaspillage de votre argent ?

Vous doutiez-vous qu'ils gorgeaient d'une façon aussi scandaleuse leurs favoris ?

Nous ne signalons que les plus gros ; mais il y en a une foule d'autres, de ces grugeurs, qui ont les dents presque aussi aiguisées.

Voulez-vous continuer cet infâme système ? Alors, votez pour les candidats de M. Flynn. Vous aurez des taxes par millions et des grugeurs par milliers pour les manger. L'appétit vient en mangeant, dit le proverbe : jugez de que ce sera dans cinq ans, si l'appetit de ces quinze-là augmente encore !

La Compagnie d'Imprimerie de Québec, Editeur.